



CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 décembre 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance : 27

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – Mme Agnès Moisson – M. Franck Dupas –
Mme Pauline Dréano – M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas – M. Bruno Gandon –
(Adjoins au Maire)

Mme Christiane Marchello-Nizia – M. Gérard Rolland – M. Jean-François Sénac –
M. Robert Arnoux – Mme Claudine Mora – Mme Hélène Cabassy – M. Jean-Pierre Cavin
M. Angelo Maccagnan – Mme Karine Guez –
Mme Nadia Bida – Mme Jeanne Yvan – M. Hervé De Lépinau – M. Julien Langard –
Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – Mme Marguerite-Marie Bevillard –
M. Patrick Jaillard – Mme Marie-Françoise Borne – Mme Véronique Mencarelli –
(Conseillers Municipaux)

Absents Excuses :

M. Bernard Bossan – procuration à Mme Guiou
Mme Peggy Bertolucci – procuration à M. Le Maire
Mme Jacqueline Renou – procuration à M Andrieu
M. Michel Blanchard – procuration à Mme Cabassy
M. Joël Botreau
M. Antoine Laval – procuration à Mme Borne

Absents :

M. Alain Défossé
Mme Noémi Rayé

Entrées et Sorties :

M. Hervé De Lépinau sort après le vote sur le procès-verbal de la séance précédente
Madame Marie-Véronique Thomas De Maleville sort après le vote sur le procès-verbal de
la séance précédente
M. Joël Botreau entre en début de séance, pendant la présentation du rapport 36
Mme Cabassy sort pendant la présentation du rapport 15 et rentre pendant la présentation
du rapport 16.
M. Blanchard arrive pendant les questions du rapport 19.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017
ORDRE DU JOUR**

*_*_*_*_*_*_*

PV de la séance précédente :

*Approuvé par 27 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras),
2 Contre (Carpentras Bleu Marine)
3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)*

*_*_*_*_*_*_*

Le rapport n° 36 est présenté en début de séance, avant le rapport n° 1



RAPPORT N°1 DAF – M. GANDON	BUDGET PRINCIPAL VILLE DECISION MODIFICATIVE N°3			
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la décision modificative n° 3, tel que :			
	<u>Section de fonctionnement</u>			
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
78/7875 r1 reprise sur provisions pour risques exceptionnels			86 400,00 €	
011/60628 d1 autres fournitures non stockées		86 400,00 €		
TOTAL		86 400,00 €	86 400,00 €	
<u>Section d'investissement</u>				
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
23/2313/ST4OP01 Hôtel Dieu d1		641 000,00 €		
23/2316/ST4OP01 d1 Hôtel Dieu donatifs et pharmacie		82 000,00 €		
16/1641 emprunt r1				723 000,00 €
TOTAL		723 000,00 €		723 000,00 €
Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras),</i> <i>3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Beveillard)</i>				
RAPPORT N°2 DAF – M. GANDON	REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES			
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la reprise sur provisions pour risques d'un montant de 86 400 €.				
Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras),</i> <i>3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Beveillard)</i>				



RAPPORT N°3 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL VILLE AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'anticipation des dépenses d'investissement suivant le récapitulatif suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Montant exercice 2017</th> <th>Chapitre</th> <th>Autorisation 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">798 806,30 €</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">199 701,57 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">180 888,00 €</td> <td style="text-align: center;">204</td> <td style="text-align: right;">45 222,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">3 123 528,87 €</td> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: right;">780 882,21 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">23 389 367,91 €</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: right;">5 847 341,97 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	Montant exercice 2017	Chapitre	Autorisation 2018	798 806,30 €	20	199 701,57 €	180 888,00 €	204	45 222,00 €	3 123 528,87 €	21	780 882,21 €	23 389 367,91 €	23	5 847 341,97 €
Montant exercice 2017	Chapitre	Autorisation 2018														
798 806,30 €	20	199 701,57 €														
180 888,00 €	204	45 222,00 €														
3 123 528,87 €	21	780 882,21 €														
23 389 367,91 €	23	5 847 341,97 €														
RAPPORT N°4 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'anticipation des dépenses d'investissement suivant le récapitulatif suivant :</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE 23 : Montant exercice 2017 200 000,00 € Autorisation 2018 50 000,00 € concerne les articles suivants : 2313 : 50 000,00 € Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>															
RAPPORT N°5 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'anticipation des dépenses d'investissement suivant le récapitulatif suivant :</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE 23 : Montant exercice 2017 : 1 100 000,00 € Autorisation 2018 275 000,00 € concerne les articles suivants : 2313 : 175 000,00 € 2315 : 100 000,00 € Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>															
RAPPORT N°6 DDLJ M. ANDRIEU	<p style="text-align: center;">CONCESSION D'AMENAGEMENT CONCLUE AVEC LA SOCIETE D'ÉCONOMIE MIXTE CITADIS – RESILIATION SIMPLE PAR LA COMMUNE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la résiliation simple de la concession conclue avec la SEM CITADIS avant son terme pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation du service public et ce à compter du 5 décembre 2017. Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>															
RAPPORT N°7 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">CREATION D'UN BUDGET ANNEXE REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN DEGRADE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création d'un budget annexe « réhabilitation du centre ancien dégradé » afin de satisfaire aux obligations de dépenses et de recettes générées par ces opérations. Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>															



RAPPORT N°8 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET ANNEXE REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN DEGRADE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe « réhabilitation du centre ancien dégradé ».</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N°9 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">MISE EN REFORME DE BIENS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la mise en réforme de divers matériels roulants appartenant à la Commune obsolètes, en mauvais état ou dont le coût de réparation serait trop onéreux.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N°10 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">TRANSFERT DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : TRANSFERT D'UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA VILLE DE CARPENTRAS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN (COVE) POUR DES DEPENSES RELATIVES A CES EQUIPEMENTS.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le transfert à la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) de l'emprunt contracté par la Ville de Carpentras pour des dépenses relatives aux équipement d'accueil de la petite enfance, suite au transfert de la compétence petite enfance.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N°11 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">TRANSFERT DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : CONVENTIONS ET PROCES-VERBAUX CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DES STRUCTURES MULTI ACCUEIL « BOIS DE L'UBAC » « HAMEAUX LES VIGNES » « LES PETITS BERLINGOTS » DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN (COVE).</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (COVE) des structures multi accueil Bois de l'Ubac, Hameau les Vignes, Les Petits Berlingots suite au transfert de la compétence Petite Enfance.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
RAPPORT N°12 DAF – M. GANDON	<p style="text-align: center;">CONTRACTUALISATION DE TRANSITION DEPARTEMENTALE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la contractualisation de la transition départementale 2017, et procédé à l'affectation de la dotation pour 2017 s'élevant à 108.422€.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



RAPPORT N°13 SVA – MME BALAS	<p style="text-align: center;">AVANCES SUR SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les avances sur les subventions 2018 aux associations mentionnées dans le tableau ci-annexé.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 (VOIR TABLEAU)</p>								
RAPPORT N°14 SVA – MME BALAS	<p style="text-align: center;">SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE CARPENTRAS (CCAS) – EXERCICE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l’attribution d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 50 000 € au Centre Communal d’Action Sociale pour l’exercice 2017.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l’unanimité</i></p>								
RAPPORT N°15 DAC – MME DREANO	<p style="text-align: center;">PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM’ART 2017-2018 COMPLEMENT DE PROGRAMMATION AUX DELIBERATIONS DU 27 JUIN ET DU 26 SEPTEMBRE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le complément de la programmation Culturelle Anim’art 2017-2018.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 25 procurations : 4 <i>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras), 3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)</i></p>								
RAPPORT N°16 DCOM – MME DREANO	<p style="text-align: center;">TARIFS DE LA BOUTIQUE VILLE DE CARPENTRAS COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 26/09/17</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le complément à la tarification de la boutique Ville de Carpentras dans le cadre des noëls insolites tel que :</p> <table border="1" data-bbox="515 1373 1425 1686"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">CATEGORIES</th> <th style="text-align: center;">PROPOSITIONS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Droit d'accès Glisse X-treme (3 descentes) plein tarif</td> <td style="text-align: center;">2€00</td> </tr> <tr> <td>Droit d'accès Glisse X-treme (2 x 3 descentes par saison) Carte Jeunes</td> <td style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> <tr> <td>Affiches Noëls Insolites 50x70</td> <td style="text-align: center;">1€00</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l’unanimité</i></p>	CATEGORIES	PROPOSITIONS	Droit d'accès Glisse X-treme (3 descentes) plein tarif	2€00	Droit d'accès Glisse X-treme (2 x 3 descentes par saison) Carte Jeunes	Gratuit	Affiches Noëls Insolites 50x70	1€00
CATEGORIES	PROPOSITIONS								
Droit d'accès Glisse X-treme (3 descentes) plein tarif	2€00								
Droit d'accès Glisse X-treme (2 x 3 descentes par saison) Carte Jeunes	Gratuit								
Affiches Noëls Insolites 50x70	1€00								
RAPPORT N°17 DRH – M. LE MAIRE	<p style="text-align: center;">FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE MODIFICATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AU COMPTE EPARGNE TEMPS (C. E. T)</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la mise en conformité du C.E.T avec le décret 2010-531 du 20 mai 2010, et notamment d’opter pour la monétisation des jours de congés.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l’unanimité</i></p>								



<p>RAPPORT N°18 DRH – M. SENAC</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la convention de mise à disposition d'un chien au profit de la police municipale de Carpentras à compter du 1^{er} janvier 2017.</p> <p>Présents : 26 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°19 DRH – M. GANDON</p>	<p>DISSOLUTION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN AVEC LA COVE ET LE CCAS DE CARPENTRAS ET CREATION D'UN CHSCT COMMUN AVEC LE CCAS DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la dissolution du CHSCT commun à la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin, à la Ville de Carpentras et au Centre Communal d'Action Sociale de Carpentras, avec effet au 1^{er} janvier 2018, ainsi que le principe et les modalités de création d'un CHSCT commun à la Ville de Carpentras et au CCAS de Carpentras, avec effet au 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°20 SJ MME GUIOU</p>	<p>AIDE AUX FAMILLES POUR L'ACCES AUX LOISIRS CONVENTION « CARTE TEMPS LIBRE » 2018 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE (CAF) / VILLE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le renouvellement de la convention « Carte Temps Libre » entre la Ville et la CAF, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°21 SVA – MME BALAS</p>	<p>CREATION D'UN POINT D'ACCES AU DROIT AU 1ER JANVIER 2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la création du Point d'accès au droit (PAD) pour une ouverture au 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°22 SFM MME GUEZ</p>	<p>DEROGATION MUNICIPALE A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DES COMMERCES DE DETAIL ET DES CONCESSIONS AUTOMOBILES FIXATION DE LA LISTE DES DIMANCHES DE L'ANNEE 2018 POUVANT ETRE TRAVAILLES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la liste des dimanches pour l'année 2018 durant lesquels les commerces implantés sur le territoire de la Ville de Carpentras sera autorisé à déroger au principe du repos dominical des salariés, tel que :</p> <p>Pour l'ensemble des branches commerciales de détail Dimanche 14 janvier 2018 (début de la période des soldes d'hiver) Dimanche 1er juillet 2018 (début de la période des soldes d'été) Dimanches 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018 (fêtes de fin d'année)</p>



	<p>Pour les concessionnaires automobiles : Dimanche 21 janvier 2018 Dimanche 18 mars 2018 Dimanche 17 juin 2018 Dimanche 16 septembre 2018 Dimanche 14 octobre 2018</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras), 3 Contre (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)</i></p>
<p>RAPPORT N°23 DPA M. SENAC</p>	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) ET LA COMMUNE DE CARPENTRAS POUR L'EXPLOITATION DES IMAGES DE LA VIDEOPROTECTION DU SITE DU MARCHE GARE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la convention ayant pour but de mutualiser les moyens techniques et humains de notre territoire et de définir les obligations de chacun en la matière.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°24 DST – AFCP M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX (UPV) RELATIVE AUX CHANTIERS D'INSERTION ANNEE 2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la signature d'une convention avec l'Université Populaire Ventoux pour la réalisation de nouveaux chantiers d'insertion en 2018.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°25 DST – AFCP M. BLANCHARD</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU VAUCLUSE (FDGDON 84) RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORE ANNEE 2018/2019</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention fixant le modalités d'intervention avec le FDGDON 84 dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré pour les années 2018 et 2019.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°26 DST – SVRD M. ANDRIEU</p>	<p>PRINCIPE DE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET DIFFERENTS CONCESSIONNAIRES POUR LA MISE EN DISCRETION DE RESEAUX AERIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention cadre fixant les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre de l'effacement des réseaux aériens existants, propriété de ces concessionnaires.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p>RAPPORT N°27 DST – AFCP M. ANDRIEU</p>	<p>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE AVENANTS DE PROLONGATION</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les avenants prolongeant ces délégations jusqu'au 30 juin 2018.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°28 DST – SPOP M. ANDRIEU</p>	<p>RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU (RSDE) EN AMONT ET AVAL DE LA STATION D'EPURATION DE MARIGNANE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 26 SEPTEMBRE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la modification de la délibération du 26 septembre 2017, portant demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'eau, la campagne de mesures 2018 étant estimée à 27000€HT.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°29 DST – SPOP M. ANDRIEU</p>	<p>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANT N°4</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public de l'assainissement.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°30 DST – SPOP M. GANDON</p>	<p>PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport du délégataire du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>A pris acte</i></p>
<p>RAPPORT N°31 DST – SPOP M. LE MAIRE</p>	<p>PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2016</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Avis favorable</i></p>



RAPPORT N°32 DST – SPOP M. GANDON	<p style="text-align: center;">SYNDICAT RHONE VENTOUX RAPPORTE ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - ANNEE 2016</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat Rhône Ventoux pour l'année 2016.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>A pris acte</i></p>
RAPPORT N°33 DST – SPOP M. GANDON	<p style="text-align: center;">SYNDICAT RHONE-VENTOUX RAPPORTE ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2016</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif du Syndicat Rhône Ventoux pour l'année 2016.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>A pris acte</i></p>
RAPPORT N°34 DST – SPOP M. GANDON	<p style="text-align: center;">SYNDICAT RHONE-VENTOUX PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE - ANNEE 2016</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport d'activité et des comptes administratifs du Syndicat Rhône Ventoux pour l'exercice 2016.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>A pris acte</i></p>
RAPPORT N°35 DST – SPOP M. GANDON	<p style="text-align: center;">ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SUD-OUEST DU MONT VENTOUX PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE- EXERCICE 2016</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du compte administratif et du rapport d'activité de l'Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux du Sud-Ouest du Mont-Ventoux pour l'exercice 2016.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>A pris acte</i></p>
RAPPORT N°36 DDLJ M. ANDRIEU	<p style="text-align: center;">DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).</p> <p style="text-align: center;">Présents : 26 procurations : 5 <i>A débattu</i></p>



<p>RAPPORT N°37 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a débattu des orientations générales du règlement local de publicité (RLP).</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>A débattu</i></p>
<p>RAPPORT N°38 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>RETROCESSION DES IMMEUBLES VISES DANS L'ACTE DU 25 SEPTEMBRE 1981 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT (OPH) DE LA VILLE D'AVIGNON AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET VERSEMENT DU CAPITAL RESTANT DU A L'OPH (DEVENU GRAND AVIGNON RESIDENCES) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 27 JUIN 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la rétrocession visée dans l'acte administratif du 25 septembre 1981 et la modification de la délibération du 27 juin 2017.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°39 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION PAR LA COMMUNE PAR PREEMPTION AVEC REVISION DE PRIX AUPRES DE MONSIEUR BEDOS DE TROIS LOTS SITUES DANS L'IMMEUBLE CADASTRE CE N°908 SIS 14 RUE DAVID GUILLABERT, A CARPENTRAS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition de trois lots situés dans l'ensemble immobilier cadastré section CE n°908, auprès de Monsieur Gilles Bedos, au prix révisé de 170 000 euros, conforme à l'estimation des services fiscaux du 6 octobre 2017.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°40 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE MONSIEUR GILBERT MERABLI D'UNE PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION CE N°793 SISE 88 RUE PORTE DE MAZAN, A CARPENTRAS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition d'un ensemble bâti d'environ 510 m² de surface utile, cadastré CE n°793, propriété de Monsieur Gilbert MERABLI, au prix de 245 000 euros dont 230 000 euros au titre du prix du bien auquel s'ajoutent 15 000 euros au titre des frais d'agence, conforme à l'estimation des services fiscaux du 13 novembre 2017.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p>RAPPORT N°41 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 23 JUIIN 2015 PORTANT CESSION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE COMMUNALE BATIE CADASTREE SECTION CE N° 1305 SISE RUE DU MOULIN A VENT, A CARPENTRAS, AU PROFIT DE LA SOCIETE LOCKINVEST LIMITED CESSION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE COMMUNALE BATIE CADASTREE SECTION CE N° 1305 SISE RUE DU MOULIN A VENT, A CARPENTRAS, AU PROFIT DES CONSORTS ANTONIN</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'annulation de la délibération du 23 juin 2015 portant cession d'une portion d'environ 175 m² tirée de la parcelle communale section CE n°1305, au profit de la Société LOCKINVEST LIMITED, ainsi que la cession d'une portion, d'une superficie de 175 m², tirée de la parcelle communale cadastrée CE n°1305, constituant la maison et sa cour, à Madame et Monsieur Guillaume ANTONIN, au prix de 127 000 euros, inférieur à l'avis des services fiscaux du 13 novembre 2017 qui fixe sa valeur vénale à 127 450 euros.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°42 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>FIXATION DE LOYER ET LOCATION D'UN LOGEMENT MUNICIPAL SIS 169 BOULEVARD DE LA TREILLE, A CARPENTRAS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté la fixation de loyer et de location du logement de type F4, sis Boulevard de la Treille, à Carpentras.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°43 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>RENONCIATION A UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFONDS D'UNE CANALISATION D'EAU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS, MADAME FATIMA ALI BELARBI ET MONSIEUR DOMINIQUE JUILLARD SERVITUDE AU PROFIT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CI N°409, SISE 205 AVENUE VICTOR HUGO, A CARPENTRAS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a accepté la renonciation à la servitude de passage en tréfonds de canalisation d'eau entre la Commune de Carpentras, Madame Ali Belarbi et de Monsieur Dominique Juillard, servitude grevant la parcelle cadastrée CI n°410 au bénéfice de la parcelle communale cadastrée CI n°409.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p>RAPPORT N°44 DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>CESSION D'UN TERRAIN DE 9 780 M² A DETACHER DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION CS N° 270 ET 272 SIS CHEMIN DES COUQUIERES ET RUE DOCTEUR ZAMENHOF AU PROFIT DE KAUFMAN ET BROAD MEDITERRANEE MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 NOVEMBRE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession de la superficie d'environ 9 780 m² tirée des parcelles communales cadastrées section CS n° 270 et 272 au profit de Kaufman et Broad Méditerranée, au prix de 950 000 euros hors taxe au lieu du prix de 1 100 000 euros hors taxe, supérieur à l'avis des services fiscaux du 8 septembre 2015, ainsi que la modification de la délibération du 29 novembre 2016.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



RAPPORT N°45 DDLJ M. SENAC	<p style="text-align: center;">HEBERGEMENT DES ÉLÈVES GARDIENS DE LA PAIX DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE AU LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN CONVENTION COMMUNE DE CARPENTRAS / LOGIS DES JEUNES / ÉCOLE DE POLICE - ANNEES 2018 ET 2019</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention relative à l'augmentation des tarifs à compter du 1er janvier 2018, pour les années 2018 et 2019, fixant les conditions de prise en charge des élèves.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																	
RAPPORT N°46 DDLJ MME MORA	<p style="text-align: center;">DESIGNATION D'UNE PLACE PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD 1952-1962</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la dénomination d'une place jouxtant de part et d'autre la route de Mazan, afin d'honorer les anciens combattants qui ont participé aux événements survenus en Afrique du Nord durant la période 1952 -1962.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																	
RAPPORT N°47 SCA – MME MORA	<p style="text-align: center;">CIMETIERE COMMUNAL REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'application de la grille tarifaire ci-dessous à compter du 1er janvier 2018 :</p> <p style="text-align: center;">Tarifs des Concessions Perpétuelles de Terrains</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Par m²</td> </tr> <tr> <td>Tarifs avant augmentation</td> <td style="text-align: right;">319 le m²</td> </tr> <tr> <td>Tarifs après augmentation</td> <td style="text-align: right;">330 le m²</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Tarifs des Concessions de Columbarium :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Type de Concession :</th> <th>Tarif Actuel</th> <th>Tarif après augmentation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Ancien Columbarium</td> <td>Concession de 15 ans</td> <td style="text-align: center;">110,00 €</td> <td style="text-align: center;">120,00 €</td> </tr> <tr> <td>Concession de 30 ans</td> <td style="text-align: center;">190,00 €</td> <td style="text-align: center;">200,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>		Par m ²	Tarifs avant augmentation	319 le m ²	Tarifs après augmentation	330 le m ²		Type de Concession :	Tarif Actuel	Tarif après augmentation	Ancien Columbarium	Concession de 15 ans	110,00 €	120,00 €	Concession de 30 ans	190,00 €	200,00 €
	Par m ²																	
Tarifs avant augmentation	319 le m ²																	
Tarifs après augmentation	330 le m ²																	
	Type de Concession :	Tarif Actuel	Tarif après augmentation															
Ancien Columbarium	Concession de 15 ans	110,00 €	120,00 €															
	Concession de 30 ans	190,00 €	200,00 €															
RAPPORT N°48 SCA – M. LE MAIRE	<p style="text-align: center;">MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la modification de l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																	
RAPPORT N°49 SCA – M. LE MAIRE	<p style="text-align: center;">EXTENSION DES DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET AU PREMIER ADJOINT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé d'étendre certaines délégations attribuées au Maire et au Premier Adjoint.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras), 5 Contre (Relevons le défi relevons Carpentras ; Mme Yuan, M. Langard, Mme Bevillard)</i></p>																	



RAPPORT N°50 SCA – M. LE MAIRE	POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal. Présents : 27 procurations : 4 <i>A pris acte</i>
RAPPORT N°51 SCA – M. LE MAIRE	QUESTIONS DIVERSES

Affiché le : 13 décembre 2017

Le Maire



A blue ink handwritten signature.

Francis Adolphe

AVANCES SUR SUBVENTIONS 2018

réfèrent	n° subvention	bénéficiaire	2017 avance montant attribué	2018 avance montant proposé CM 05/12/2017	Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
DAC	SUB 008	Maison des Jeunes et de la Culture	32 000 €	32 000 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
DAS	SUB 009	Centre Communal d'Action Sociale	312 500 €	312 500 €	Francis ADOLPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne YVAN	23(Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		2 (M. Langard, Mme Bevilleard)
DAS	SUB 096	Espace Culturel et Social Villemarie	19 000 €	19 000 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
DAS	SUB 130	Logis des Jeunes du Combat	25 000 €	55 000 €	Bruno GANDON	27 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
DAS	SUB 267	Centre Social Lou Tricadou	151 000 €	151 000 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
DRH	SUB 232	Comité des Oeuvres Sociales Ville de Carpentras	6 000 €	6 000 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
SAS	SUB 003	Association des Ecoles Publiques Élémentaires	24 500 €	27 500 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
SE	SUB 268	La Roseaie ALSH	89 000 €	89 000 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
SE	SUB 268 B	La Roseaie Ludothèque	15 000 €	31 000 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
SSPO	SUB 005	Football Club Carpentras	35 000 €	35 000 €	Franck DUPAS	27 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)
SSPO	SUB 013	Tennis Club de Carpentras	10 000 €	10 000 €		28 (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras)		3 (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilleard)